

REUNION DU CONSEIL PERMANENT CORSO-SARDE EN DATE DU 10 JUILLET 2018

Communication de Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse

L'Assemblée de Corse et le Consiglio Regionale di Sardegna ont délibéré, en avril et mai 2016 en faveur de la constitution d'un **Conseil permanent Corso-Sarde**. Cette instance a vocation à favoriser les convergences entre nos deux îles. Elle se compose, outre des deux présidents, des représentants de tous les groupes politiques des deux assemblées. Il est prévu qu'elle se réunisse, alternativement en Corse ou en Sardaigne, selon un rythme semestriel.

J'ai eu l'honneur et le plaisir, avec **Gianfranco GANAU** Président du **Consiglio Regionale della Sardegna**, de coprésider la troisième séance de ce Conseil, le 10 juillet dernier, à Bunifaziu, en présence des délégations de nos assemblées respectives mais également, de trois représentants de notre Assemblea di a Giuventu venus à la fois en suivre les travaux et présenter à nos amis sardes leur institution novatrice.

Six thèmes étaient à l'ordre du jour.

Une partie d'entre eux avaient vocation à échanger les informations ou rapprocher les points de vue sur des enjeux fondamentaux.

Au niveau institutionnel, le Président GANAU a d'abord présenté les démarches organisées par son Conseil concernant la commémoration du 70^e anniversaire du statut d'autonomie de la Sardaigne et, ensuite, l'initiative engagée à la fin 2017 visant à obtenir un referendum populaire demandant la reconnaissance du fait insulaire par la constitution de la République italienne. De mon côté, je rapportais notre démarche politique en vue d'obtenir, au-delà de l'inscription de la Corse à l'occasion de la révision constitutionnelle en cours, non seulement la reconnaissance de notre position d'insularité, mais aussi, le pouvoir d'adapter les textes à ces spécificités dans le cadre d'un statut d'autonomie.

Au niveau des politiques publiques, les élus corses et sardes se sont livrés à des présentations croisées de la loi sur la langue sarde et du projet de statut de co-officialité de la langue corse ; des cadres de compétences et d'action dans le domaine de l'éducation ; des cadres de compétences dans le domaine social avec, s'agissant de la Corse, les expérimentations engagées à l'initiative de l'Assemblée, (revenu de base, territoire « zéro chômeur de longue durée » et charte de l'égalité hommes/ femmes).

Enfin, ses représentants ont pu exposer les modalités d'organisation et de fonctionnement de notre Assemblea di a Giuventu.

A cet égard, j'ai invité le **Président GANAU** à venir assister à la prochaine séance de cette Assemblée di a Giuventu afin que nos partenaires sardes, s'ils le souhaitent, puissent s'en inspirer pour créer chez eux quelque chose de similaire.

D'autre part, je lui ai aussi proposé de venir à Aiacciu le 12 octobre 2018 lors de la journée de travail dont le thème est l'emploi et l'évolution du travail. Pour rappel, à cette occasion, seront présents le principal créateur du dispositif « Territoire Zéro Chômeurs », l'ancien député **Laurent GRANDGUILLAUME** ainsi que **Marc DEBASTIAT**, principal responsable au niveau national du dispositif Revenu de Base.

Les autres thématiques avaient des visées plus opérationnelles.

La première concernait la problématique de la protection des bouches de Bunifaziu, qui a été exposée par l'Ufficiu di l'Ambiente. Il s'agit de poursuivre la démarche initiée à partir de la réserve des Bocche et du parco della Maddalena, devenue parc international marin, pour l'étendre à l'ensemble des côtes du sud de la Corse et du nord de la Sardaigne, tout en conférant aux deux collectivités principales de véritables prérogatives de gestion. A cet effet, le Conseil permanent, à l'unanimité de ses membres, a approuvé une résolution afin d'initier un travail commun sur cet enjeu majeur qui, corses et sardes, nous concerne de la même façon.

La seconde portait sur la Charte européenne relative à l'égalité hommes/femmes : le Conseil Permanent a adopté à l'unanimité le principe de la signature conjointe de cette Charte entre élus sardes et élus corses afin d'inscrire cette démarche commune au service d'un noble objectif de parité dans le renforcement des liens européens.

Aussi, revient-il aujourd'hui à l'Assemblée de Corse de mettre en application ces décisions prises lors du Cunsigliu pirmanentu Corsu / Sardu du 10 juillet dernier. C'est pourquoi je soumetts à votre approbation deux rapports : l'un portant sur le principe d'initier un acte d'union pour mener un travail commun sur l'enjeu majeur de la protection des bouches de Bunifaziu, l'autre relatif à la signature conjointe de la Charte européenne relative à l'égalité hommes/femmes.

Par ailleurs, il convient de préciser que la densité de l'ordre du jour n'a pas permis d'évoquer plusieurs sujets, et non des moindres. Aussi, et comme cela est prévu dans le règlement intérieur du conseil permanent, une seconde réunion aura lieu courant novembre, et en Sardaigne.

Je conclurai en soulignant le fait que la participation de représentants de tous les groupes, avec une même motivation, aura été cette année à l'honneur de notre Assemblée.

Je vous remercie.